

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

DELIBERATION 2026-02-11

**OBJET : PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AUX ACTIVITES DE VOILE POUR LES ELEVES
DE CYCLE 3 DES ECOLES PUBLIQUES**

L'an deux mille vingt-six, le onze février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 05 février 2026

Date d'affichage : 05 février 2026

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Ingrid MORVAN à Pierre GRANDJEAN
Danièle LE CALVEZ à Philippe JAFFRES
Morgane LOAEC à Céline SENECHAL
Marie-Françoise VOXEUR à ELIANE PICART
Claude SEGALEN à Anne DELAROCHE
Catherine GUYADER à Claire LE ROY
Emmanuel MORUCCI à Isabelle BALEM

Monsieur Patrice SIDOINE a été nommé secrétaire de séance.

**PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AUX ACTIVITES DE VOILE POUR
LES ELEVES DE CYCLE 3 DES ECOLES PUBLIQUES**

La ville de Guipavas, en raison de ses spécificités géographiques, est un territoire tourné vers la mer. La collectivité souhaite affirmer cette identité du territoire, en soutenant les actions autour du nautisme scolaire pour les élèves des classes de CM2 des établissements publics du 1^{er} degré de la commune.

Pour cela, la ville souhaite s'appuyer sur l'Association Terre de glisse (Sports Nautiques Relecq Kerhuon) pour l'organisation de séances multi-support. Outre la découverte du monde maritime, l'activité voile à l'école a pour ambition de développer l'autonomie et la familiarisation des enfants à leur environnement.

La ville de Guipavas et l'association Terre de glisse mettront en œuvre les moyens nécessaires, y compris financiers, à l'accomplissement de ce projet.

Pour l'année 2025-2026, le coût par élève sera de 43 € par séance soit 172 € pour une session de 4 séances.

L'ensemble des séances sera réglé par la collectivité sur présentation de factures précisant le nombre d'élèves ayant bénéficié des séances de nautisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** ces modalités de prise en charge ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 12 FEVRIER 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Patrice SIDOINE

